

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2024  
A SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire artiste Disque Jockey dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique du samedi 22 juin 2024 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société V.I.N.C.E. ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** est signé avec la société V.I.N.C.E. (sise Résidence Olympe 22 place Kennedy 59420 Mouvaux) un devis pour assurer la prestation SET DJ , soit un montant de **1500 euros TTC** ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 22 février 2024

DEC 2024 - 31



Le Maire,  
Claude THOREZ